



Rapport du Conseil communal

relatif à une demande de crédit de CHF 1'658'000.- pour la rénovation de la cour du Collège de la Charrière et de CHF 291'000.- pour l'édicule

(du 9 septembre 2026)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente,
Mesdames, Messieurs,

Par le présent rapport, le Conseil communal sollicite du Conseil général l'octroi d'un crédit destiné à permettre la rénovation complète de la cour du collège de la Charrière.

Cette demande s'inscrit dans un contexte qui dépasse largement le seul remplacement d'installations de jeux. La cour présente aujourd'hui deux contraintes techniques majeures : d'une part, un enrobé pollué, dont la reprise complète s'impose en raison de son état et de la fragmentation qui résulterait d'une intervention partielle; d'autre part, une problématique préexistante de gestion des eaux de surface, qui nécessite l'établissement d'un concept de gestion des eaux complet impliquant des travaux spécifiques de rétention, d'infiltration, de raccordement, voire de dimensionnement de certains dispositifs d'évacuation des eaux. C'est notamment le cas dans l'angle sud-est de la cour, où lesdits dispositifs apparaissent insuffisamment dimensionnés.

La cour représente une surface totale revêtue en enrobé d'environ 3'250 m². Le maintien de reliquats d'enrobé conduirait à un effet de « rustines », avec des surfaces résiduelles fragilisées, peu durables et difficiles à intégrer dans

une logique cohérente de gestion des niveaux, des usages et des eaux de surface. La reprise complète de la surface constitue ainsi une nécessité technique autant qu'une condition de durabilité du projet.

La rénovation impose également l'élaboration d'un concept global de gestion des eaux de surface. Celui-ci devra déterminer les possibilités de rétention, d'infiltration, de raccordement et, le cas échéant, de remplacement ou de redimensionnement de la conduite située au sud-est du terrain. Cette démarche est indispensable pour éviter de reproduire ou d'aggraver les dysfonctionnements existants.

Le coût global de rénovation de la cour est estimé à ce stade à CHF 1'658'000.- TTC. Rapporté à la surface totale de la cour, ce montant représente environ CHF 510.-/m². Cet investissement doit être compris comme celui d'une transformation complète d'une infrastructure scolaire extérieure existante à disposition de tout un quartier, intégrant notamment la dépose et l'évacuation de l'enrobé pollué, la gestion des eaux, la reprise des niveaux, les aménagements de jeux, les sols, le mobilier, la végétalisation, les études techniques et la conduite du chantier.

Sur les 3'250 m² concernés, environ 1'978 m², soit 61% de la surface totale de la cour, seront désimperméabilisés et/ou végétalisés. Le projet ne doit toutefois pas être compris d'abord comme une opération d'embellissement, mais comme une intervention rendue nécessaire par l'état technique de la cour, dont il s'agit de tirer parti pour améliorer durablement les conditions d'accueil des enfants et la résilience climatique du site.

Par ailleurs, mais dans le même périmètre, l'édicule accueillant un transformateur Viteos, sis rue de la Charrière 34, connaît depuis plusieurs années des problèmes importants de statique. Le bâtiment a bougé, les murs sont fissurés et il nécessite une intervention afin de l'assainir et de le sécuriser. Aussi, nous proposons que ces travaux soient couplés au chantier de réfection de la cour; de fait le crédit sollicité comprend également un montant couvrant la rénovation de ce bâtiment. Ce dernier s'élève à CHF 291'000.- TTC. À ce titre, une participation de la part de Viteos et dont le montant doit être coordonné, est prévue.

Ainsi, le présent rapport piloté par le Service de l'urbanisme, des mobilités et de l'environnement est le travail conjoint de plusieurs services, œuvrant dans une parfaite collaboration : l'École obligatoire de La Chaux-de-Fonds (EOCF), le Service des espaces publics (SEP), le Service technique (STECH) et le Service des bâtiments et du logement (SBL).

Contexte général

Les cours d'école occupent une place particulière dans le patrimoine communal. Elles constituent à la fois des espaces fonctionnels nécessaires à l'exploitation scolaire, des lieux de récréation quotidiens pour les enfants, des espaces de socialisation, de mouvement, d'apprentissage informel et, de plus en plus, des infrastructures de proximité de quartier appelées à contribuer à l'adaptation de la ville aux changements climatiques.

Ces dernières années, les pratiques en matière d'aménagement des cours d'école ont fortement évolué. En Suisse comme en Europe, de nombreuses collectivités ont engagé des démarches visant à transformer des cours fortement minéralisés en espaces plus végétalisés, plus ombragés, plus perméables et plus diversifiés. Cette évolution répond à plusieurs enjeux convergents : lutte contre les îlots de chaleur, meilleure gestion des eaux, amélioration du confort des enfants et diversification des usages.

Les publications¹ de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et de l'Office fédéral du développement territorial (ARE) relatives à la surchauffe urbaine rappellent que les surfaces minérales et imperméables contribuent fortement à l'accumulation de chaleur dans l'espace urbain. Elles soulignent également le rôle essentiel de la végétation, de l'ombre, de la perméabilité des sols et de la présence de l'eau dans l'adaptation des espaces extérieurs aux changements climatiques.

Dans le même sens, les recommandations relatives à la gestion des eaux pluviales dans l'espace urbain insistent sur la nécessité de retenir, infiltrer, évaporer ou temporiser les eaux de pluie au plus près de leur point de chute lorsque les conditions locales le permettent. Cette logique, souvent résumée par le principe de la « ville éponge », vise à limiter le ruissellement, à réduire la pression sur les réseaux et à améliorer la résilience des espaces publics face aux épisodes de fortes précipitations.

Les cours d'école sont particulièrement concernées par ces enjeux. Elles sont souvent composées de grandes surfaces imperméables, exposées au rayonnement solaire, peu ombragées et fortement fréquentées par des enfants, qui constituent un public particulièrement sensible aux fortes chaleurs. Leur transformation constitue dès lors un levier concret, visible et utile pour améliorer la qualité du cadre de vie scolaire et inscrire la politique communale dans une trajectoire d'adaptation climatique.

¹ *Quand la Ville surchauffe*, OFEV/ARE, 2018 et *Eau de pluie dans l'espace urbain*, OFEV/ARE, 2022

Ancrage cantonal et local

À l'échelle cantonale, ces enjeux sont désormais documentés par l'analyse climatique cantonale et par les outils mis à disposition des communes. Le guichet cartographique cantonal² propose notamment une cartographie de l'effet d'îlot de chaleur urbain. Celui-ci est calculé à 2 mètres du sol, à 4h du matin, lors d'une nuit d'été typique, et exprime la différence de température entre une zone urbanisée et des espaces verts de même altitude.

Le Canton a également publié un guide de sensibilisation relatif aux îlots de chaleur en zone urbaine³. Celui-ci rappelle que le climat a déjà changé de manière significative et observable, avec notamment des étés plus secs, davantage de jours de canicule, des hivers moins enneigés et l'augmentation de la fréquence d'événements extrêmes à l'image de la tempête exceptionnelle de 2023 qui a frappé notre ville.

L'effet d'îlot de chaleur dépend notamment des matériaux utilisés, tels que le béton ou l'asphalte, qui accumulent fortement la chaleur durant la journée et la restituent durant la nuit, ainsi que de la faible présence de végétaux et de surfaces naturelles, qui réduit les possibilités de refroidissement. À l'inverse, la présence de végétation, d'eau et de surfaces naturelles contribue à créer des îlots de fraîcheur. Les principes mis en avant à l'échelle cantonale sont directement mobilisables pour les cours d'école.

La rénovation de la cour du collège de la Charrière s'inscrit pleinement dans les orientations cantonales en matière d'adaptation climatique. La cour est aujourd'hui composée d'une importante surface d'enrobé (3'250 m²) dont le remplacement est rendu nécessaire de par son état, sa pollution et l'effet de fragmentation qui résulterait d'une intervention partielle. Cette situation constitue toutefois aussi une opportunité : la réfection de la cour permet de réduire la part de surfaces minérales exposées, d'intégrer davantage de végétation, de renforcer l'ombrage et d'améliorer la gestion des eaux de surface. Le projet permet ainsi d'appliquer concrètement les principes cantonaux d'adaptation climatique à un équipement public fréquenté

² Guichet cartographique cantonal (SITN). URL : <https://sitn.ne.ch/> Thème climat, onglet "modélisation situation nocturne"

³ *Îlots de chaleur en zone urbaine. Guide de sensibilisation à l'attention des communes et des professionnel.les concerné.es*, Département du développement territorial et de l'environnement, Service de l'aménagement du territoire. Version du 21.05.2025

quotidiennement par des enfants dans le cadre scolaire, mais également par tout le quartier en dehors des heures d'école.

Développement historique et valeur patrimoniale

Le collège de Le Charrière est construit en 1895 par Louis Reutter, dans une période de forte croissance démographique. Entre 1893 et 1906, le nombre d'élèves scolarisés en ville passe de 5'111 pour 101 classes à 5'922 pour 149 classes⁴. À l'instar des autres bâtiments construits à la même période, comme le collège de l'Abeille (1885, aujourd'hui remplacé par le bâtiment de l'École d'art), le collège de la Promenade (1891), le Collège de l'Ouest (1900), ou le collège des Crêtets (1907), il présente une architecture aisément reconnaissable. Les salles de classe se répartissent de part et d'autre d'un grand escalier central. Au nord, un décrochement du corps central marque l'entrée alors qu'au sud, un large escalier domine la cour en contrebas.

En 1956, suite à la rénovation partielle du collège, les couloirs sont ornés de peintures murales réalisées par Edouard Baillods (1918 – 1988) illustrant des fables de La Fontaine. Le collège de la Charrière est aujourd'hui un bâtiment classé en première catégorie. Il est situé à l'intérieur du périmètre du site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO et est inscrit comme élément individuel A à l'ISOS.

Quant à lui, l'édicule, construit en 1955, pour y contenir un transformateur, un WC public et un local pour la voirie, n'est ni classé, ni recensé au niveau patrimonial, il revêt toutefois une architecture caractéristique des édicules de son époque et son maintien demeure intéressant au niveau patrimonial.

Population scolaire concernée et usages quotidiens

La cour du collège de la Charrière est bien davantage qu'un espace de récréation. Avec le terrain de football attenant, elle est l'un des premiers lieux de vie pour les enfants et les familles du quartier. Elle est utilisée quotidiennement par les élèves du collège, les enfants fréquentant la structure d'accueil parascolaire et le foyer de l'écolier.

Chaque jour, plus de 200 élèves fréquentent cet espace. En dehors des heures de classe, la cour reste largement accessible et constitue un lieu de

⁴ *La Chaux-de-Fonds, Documents nouveaux publiés à l'occasion du 150^e anniversaire de l'incendie de La Chaux-de-Fonds, 1944*, pp. 322-323

rencontre apprécié. Sa transformation représentera ainsi une opportunité qui dépasse le seul cadre scolaire : elle contribuera à rendre ce lieu plus accueillant, plus vivant et plus attractif pour l'ensemble de la population. Pour de nombreuses familles, la cour de la Charrière représente un lieu de rencontre, de jeux et de vivre-ensemble. Cette dimension de proximité est renforcée par le fait que la cour demeure accessible à la population en dehors des horaires scolaires. La mise à ban n'est effective que de 22h à 6h renforçant la fonction de la cour comme espace de rencontre de quartier en sus de son usage purement scolaire.

Le projet présente également un intérêt pédagogique. En effet, depuis plusieurs années, l'École obligatoire développe différentes activités favorisant le contact avec la nature, notamment dans le cadre du projet école-nature et des canapés forestiers. La création d'espaces extérieurs adaptés à proximité du collège permettra de compléter cette démarche et d'offrir aux enseignantes et enseignants de nouvelles possibilités d'apprentissage en dehors de leur salle de classe et de ce fait aux élèves d'être plus impliqués dans ceux-ci, comme le démontre les études en ce sens (cf. *Les bienfaits de l'École à ciel ouvert*, éditions la Salamandre).

Il répond également à plusieurs enjeux éducatifs. Les espaces végétalisés offrent un cadre propice au développement des compétences sociales des élèves en favorisant les échanges et la coopération. Ils permettent aussi de diversifier les usages de la cour et d'offrir aux enfants des possibilités de jeu, de création, de découverte et d'apprentissage complémentaires à celles proposées dans les espaces.

Enfin, ce réaménagement s'inscrit dans la volonté de l'École obligatoire de proposer aux élèves un environnement d'apprentissage de qualité, en adéquation avec les enjeux sociétaux actuels. En offrant davantage d'espaces ombragés, de contact avec le végétal et de possibilités d'activités à l'extérieur, il contribuera au bien-être des élèves tout en renforçant les liens entre l'école et son environnement immédiat.

Dans la mesure où la Cour d'école sera qualitative et rénovée, il apparaît pertinent d'assainir l'édicule attendant afin de sécuriser durablement cette infrastructure.

État actuel de la cour du collège de la Charrière

Ce secteur présente aujourd'hui un état qui nécessite une intervention globale. Les jeux et les sols amortissants existants ont été réalisés il y a plus de dix ans et sont fortement sollicités. Leur remplacement s'inscrit ainsi dans un besoin normal de renouvellement d'équipements utilisés quotidiennement.

L'enrobé de la cour a été refait au début des années 2000, pour un coût alors estimé à environ CHF 100'000.-. Plus de vingt ans plus tard, il présente les signes d'un vieillissement normal, auxquels s'ajoute une problématique de pollution mise en évidence par carottages. Sa reprise ne peut donc pas être traitée comme une simple opération de surface. Elle implique un dégrapage et une évacuation dans une filière adaptée. Cette dépollution des revêtements de sol nous apparaît comme particulièrement nécessaire dans un contexte aussi sensible que celui d'une cour d'école.

Par ailleurs, et lors d'épisodes pluvieux importants, l'eau se met en charge dans l'angle sud-est de la cour en raison d'une capacité d'évacuation insuffisante de la grille existante à cet endroit. Cette problématique ne pourra pas être traitée comme un simple ajustement ponctuel. Elle implique un examen global des pentes, des points bas, des possibilités d'infiltration, des capacités de raccordement et, le cas échéant, des dispositifs à remplacer ou à redimensionner. Ceci doit être établi par un ingénieur spécialisé, notamment au regard des contraintes de pente, de sol, de raccordement et de capacité hydraulique. Cette problématique constitue dès lors un poste technique et financier important du projet.

Édicule technique

L'édicule sis rue de la Charrière 34 sur le DP 897 abrite actuellement un transformateur appartenant à Viteos et un ancien WC public mis hors fonction compte tenu de la statique du bâtiment. Dans l'urgence, il a été stabilisé en 2024, par une solution à court terme d'injections en sous-sol dans les fondations.

À ce jour, il est nécessaire de stabiliser ce bâtiment de manière pérenne et de l'assainir afin de garantir la sécurité de l'infrastructure et le maintien du transformateur. Les installations sanitaires liées à l'exploitation des toilettes publiques sont supprimées du projet laissant place à des locaux disponibles pour les services communaux. À l'issue des travaux, l'édicule conservera ainsi sa fonction technique.

Les rénovations consistent notamment en des travaux de maçonnerie sur l'ensemble de la structure, l'isolation du radier et la réparation du soubassement. Il est également nécessaire de refaire l'étanchéité végétalisée et la couverture du toit. Il est également prévu de remplacer les portes et fenêtres du bâtiments et de remettre en état l'installation électrique (points lumineux, mis hors gel et mise à terre).

L'ampleur des travaux est conséquente pour la rénovation de ce pavillon, mais s'explique par les désordres structurels liés à l'instabilité du terrain qui imposent une réfection complète du radier nord, des murs porteurs et non porteurs.

Compte tenu de l'ampleur des travaux nécessaires pour assurer la statique du bâtiment, il est fort probable que les alentours directs de l'édicule soient impactés. Par conséquent, il fait d'autant plus sens de procéder à sa rénovation en même temps que l'ensemble de la cour du Collège pour des questions d'économie et d'harmonisation des espaces extérieurs.

Nécessité d'une intervention globale

Au vu des éléments qui précèdent, une intervention ponctuelle ou limitée ne permettrait pas de répondre de manière satisfaisante aux besoins identifiés. Elle maintiendrait une partie des problèmes existants en matière d'évacuation des eaux. Elle laisserait subsister des fragments d'enrobé vieillissant et pollué, avec un risque accru de fragilisation. Elle rendrait plus difficile la reprise des niveaux et l'intégration des jeux. Elle limiterait également l'efficacité de la végétalisation et la capacité du projet à améliorer réellement le confort climatique de la cour.

À l'inverse, une reprise globale permet de traiter simultanément les questions de sol, de pente, d'évacuation des eaux, d'usages, de jeux, de végétalisation, d'ombrage et de qualité spatiale. Elle permet de passer d'une logique de réparation ponctuelle à une logique de transformation durable. Y intégrer la rénovation de l'édicule répond également à ce souci d'intervention sur l'ensemble des infrastructures de la zone concernée.

Cette approche est d'autant plus importante que les cours d'école sont aujourd'hui appelées à jouer un rôle accru dans l'adaptation de la ville aux changements climatiques. Une cour rénovée doit permettre aux enfants de jouer, de se déplacer, de se reposer, d'expérimenter et de se rencontrer dans de meilleures conditions, y compris lors des périodes de chaleur. Elle

doit également contribuer, à son échelle, à une gestion plus responsable des eaux pluviales.

Objectifs du projet

Le projet poursuit les objectifs suivants :

- garantir une remise à niveau complète et durable de la cour;
- traiter la problématique de l'enrobé existant pollué, y compris son évacuation en filière adaptée;
- reprendre les niveaux afin d'améliorer l'organisation des usages et la gestion des eaux de surface;
- définir un concept cohérent d'évacuation, de rétention et, dans la mesure du possible, d'infiltration des eaux pluviales;
- créer des espaces de jeux diversifiés, qualitatifs et adaptés aux enfants;
- renforcer le rôle de la cour comme espace de jeux et de rencontre pour le quartier;
- améliorer le confort climatique par la végétalisation, l'ombrage et la réduction des surfaces minérales exposées;
- renforcer la qualité paysagère de la cour;
- offrir des espaces extérieurs propices au jeu libre, au mouvement, à la rencontre et à l'appropriation par les enfants;
- intégrer les contraintes liées à la rénovation de l'édicule en garantissant son exploitation et son insertion dans le projet;
- garantir la durabilité de l'investissement communal.

Concept d'aménagement envisagé

Le projet prévoit une réorganisation de la cour qui comprend les éléments suivants :

- deux espaces de jeux principaux, respectivement destinés aux plus petits et aux plus grands,
- un espace de jeux d'équilibre,
- des éléments de mobilier adaptés à un usage scolaire intensif, notamment des bancs en bois et des gradins s'intégrant dans la pente créée par le nivellement des espaces de jeux afin d'en garantir une surface plane;

- plantation de nouveaux arbres, avec des fosses adaptées à leur bon développement;
- la végétalisation d'environ 1092 m²;
- le remplacement d'une partie importante des surfaces minérales par des matériaux plus favorables à l'infiltration, à la gestion des eaux et au confort d'usage, pour un total de 886 m²;
- la reprise des limites entre les différents types de surfaces, notamment par des bordures en granite ou des voliges, afin d'assurer une bonne tenue des matériaux et d'éviter le ravinement des copeaux;
- la rénovation de l'édicule et la suppression des toilettes publiques s'y trouvant.

Les limites entre les différents types de surfaces seront traitées de manière soignée. Il est prévu de recourir à des bordures en granite ou des voliges pour délimiter les enrobés et les espaces verts. Les pavés avec joints ciment permettront de garantir la tenue des pavés, tandis que des joints sable pourront favoriser l'infiltration lorsque cela est possible. Ces dispositifs permettront également de mieux contenir les copeaux et d'éviter leur ravinement vers d'autres secteurs de la cour.

Les espaces non accessibles aux enfants pourront accueillir une végétation plus généreuse que du simple gazon fleuri afin de renforcer la qualité paysagère et écologique du site. Le dégrapage est envisagé sur une profondeur d'environ 70 cm, avec des profondeurs plus importantes au droit des nouveaux arbres.

Gestion des eaux de surface

La gestion des eaux constitue l'un des enjeux déterminants du projet. Comme indiqué précédemment, la situation existante montre que les dispositifs d'évacuation actuels sont insuffisants. Le projet devra dès lors s'appuyer sur un concept hydraulique établi par un spécialiste. Celui-ci devra déterminer les possibilités de raccordement, de rétention, de temporisation et d'infiltration. Les principes directeurs devront être les suivants :

- réduire autant que possible le ruissellement non maîtrisé;
- éviter la concentration excessive des eaux dans l'angle sud-est;
- valoriser les surfaces végétalisées pour l'infiltration et l'évapotranspiration;
- tenir compte des eaux provenant de la rue de la Charrière;

- garantir la sécurité des bâtiments et des parcelles voisines;
- dimensionner les dispositifs en fonction des contraintes réelles du site;
- éviter de reporter la problématique sur le réseau ou sur les terrains adjacents.

Le relevé topographique, estimé à CHF 12'000.-, est indispensable à cette démarche. Il permettra de connaître précisément la géométrie du terrain, les pentes, les points bas, les raccords et les possibilités d'implantation des jeux et des dispositifs hydrauliques.

Les coûts liés à cette thématique ne se limitent donc pas au relevé topographique ou à l'élaboration du concept. Ils concerneront également les adaptations éventuelles de niveaux, les dispositifs de rétention ou d'infiltration, les raccordements ainsi que, le cas échéant, le remplacement ou le redimensionnement de certains éléments d'évacuation.

Montant du crédit sollicité

Le montant du crédit sollicité se présente comme suit :

Cour du Collège de la Charrière

Poste	Montant estimé
Frais et honoraires (relevé topographique, concept d'évacuation des eaux, direction des travaux)	136'000
Travaux de superstructure (dérapage, réfection du coffre, talutages, pose des nouveaux revêtements, pose des voliges ou des pavés)	566'000
Travaux de végétalisation (creuse, terre végétale, végétalisation, y compris arbres)	230'000
Jeux (dépose, fourniture et nouveaux jeux et sols perméables, marquages au sol)	420'000
Mobilier (bancs, assises béton)	75'000

SOUS-TOTAL HT	1'427'000
Divers et imprévus (7.5%)	107'000
TOTAL HT	1'534'000
TVA (8.1%)	124'000
TOTAL TTC	1'658'000

Édicule technique Charrière 34

Poste	Montant estimé
Frais et honoraires (ingénieur, spécialistes et rapports)	15'000
Travaux de maçonnerie	83'000
Fenêtres, portes extérieures	68'000
Couverture et ferblanterie	49'000
Installations électriques	10'000
Suppression installations sanitaires	3'000
Rénovation façades	16'000
Réserve pour imprévus	25'000
TOTAL HT	269'000
TVA (8.1%)	22'000
TOTAL TTC	291'000

Montant total du crédit

TOTAL Cour HT	1'534'000
TOTAL Édicule HT	269'000
TOTAL HT	1'803'000
TVA (8.1%)	146'000
TOTAL TTC	1'949'000

Vers une planification quadriennale des rénovations de cours d'école

Le projet de la Charrière met en évidence un enjeu plus large : la nécessité de disposer d'une vision d'ensemble des cours d'école communales. Celles-ci vieillissent progressivement. Les jeux, les sols, les revêtements, les mobiliers et les plantations nécessitent des renouvellements réguliers. Dans le même temps, les exigences évoluent, notamment en matière de sécurité, de confort thermique, de végétalisation, d'inclusion, de gestion des eaux pluviales et de qualité d'usage.

Les exemples récents montrent que les coûts peuvent devenir importants lorsqu'une intervention doit traiter simultanément plusieurs problématiques. Une planification au coup par coup expose la Ville à des demandes de crédit successives, parfois difficiles à anticiper, et à des arbitrages rendus plus complexes par l'urgence ou l'état de vétusté des sites.

Il apparaît dès lors pertinent d'engager une planification quadriennale des rénovations de cours d'école. Celle-ci permettrait de disposer d'une vision consolidée des besoins, d'établir des priorités et de lisser les investissements.

Une telle planification pourrait s'appuyer sur plusieurs critères :

- ancienneté des jeux et des aménagements;
- état des revêtements;
- conformité et sécurité des installations;

- degré d'imperméabilisation;
- présence ou absence d'ombre;
- exposition aux fortes chaleurs;
- problématiques d'eaux de surface;
- potentiel de végétalisation;
- nombre d'enfants concernés;
- rôle de la cour dans le quartier;
- synergies avec d'autres projets communaux.

Cette démarche permettrait également de mieux anticiper les études nécessaires, telles que les relevés topographiques, les diagnostics de sols, les tests d'infiltration, les contrôles de sécurité ou les concepts hydrauliques. Elle renforcerait la maîtrise des coûts, la cohérence des interventions et l'équité entre les établissements.

La rénovation de la cour de la Charrière peut ainsi être comprise comme une première étape importante, mais également comme un signal sur la nécessité de structurer à moyen terme une politique communale des cours d'école, adaptée aux besoins des enfants et aux défis climatiques

Conformité au programme de législature

Le présent projet soumis à votre Autorité s'inscrit pleinement dans les orientations fixées par le programme de législature 2024–2028. Celui-ci rappelle que l'arborisation et les espaces verts sont encore peu présents dans certaines rues et artères de la ville et que la végétalisation ne constitue pas seulement une question esthétique, mais également une nécessité écologique et sociétale. Il prévoit ainsi un effort important d'arborisation et de végétalisation durant les années à venir, notamment par la plantation d'arbres ou encore la perméabilisation des sols.

Le projet de rénovation de la cour du collège de la Charrière s'inscrit directement dans cette orientation. Il prévoit la désimperméabilisation d'environ **1978 m²**, **soit près de 61 %** de surface jusqu'alors bitumée, la plantation de 10 nouveaux arbres et la création de surfaces plus favorables à l'infiltration des eaux et au confort climatique.

Le programme de législature mentionne par ailleurs explicitement que des projets de cours d'école plus vertes seront mis en œuvre. À ce titre, la rénovation de la cour de la Charrière constitue une concrétisation directe de cette orientation politique.

Le projet rejoint également l'axe « Des rencontres en ville, une ville de rencontres », en particulier sous l'angle du vivre-ensemble et de l'inclusion. En améliorant la qualité d'un espace utilisé quotidiennement par les enfants, la rénovation de la cour contribue à créer de meilleures conditions de jeu, de rencontre, de mouvement et d'appropriation collective, notamment à l'échelle du quartier dans lequel s'insère le collège.

Enfin, le projet s'inscrit dans la volonté plus générale du programme de législature de consolider une dynamique de développement durable et de qualité de vie. Il constitue une intervention concrète sur une infrastructure publique de proximité, répondant à la fois à des contraintes techniques avérées — pollution de l'enrobé, gestion des eaux de surface, reprise des niveaux — et à des objectifs de végétalisation, de résilience climatique, de confort des enfants et de valorisation des équipements scolaires communaux et des infrastructures attenantes.

Conséquence sur les finances

Cour du Collège

Le coût des travaux nécessaires à la rénovation complète de la cour du collège de la Charrière est estimé à CHF 1'658'000.- TTC. Ce montant comprend l'ensemble des prestations nécessaires à la réalisation du projet, à savoir notamment les études complémentaires, l'installation de chantier, le dégrapage et l'évacuation de l'enrobé pollué, la reprise des niveaux, les dispositifs liés à la gestion des eaux de surface, les aménagements de sols, les espaces de jeux, le mobilier, les plantations et les mesures de végétalisation. Le détail des coûts est présenté au chapitre 10 ci-avant "Montant du crédit sollicité".

Des recettes ou participations financières sont prévues. Les coûts relatifs aux nouveaux arbres et à leurs fosses devraient être pris en charge par le Fonds des arbres, pour un montant estimé à CHF 189'000.-. L'espace de jeux d'équilibre devrait, quant à lui, faire l'objet d'un soutien du Fonds Jeunesse, pour un montant estimé à CHF 20'000.-.

En complément des participations financières précitées, le projet pourrait également être examiné au regard du programme fédéral Adapt+, conduit par l'OFEV. Ce programme d'encouragement vise à soutenir des projets et mesures d'adaptation aux changements climatiques, notamment lorsqu'ils contribuent à réduire les risques climatiques, à protéger la population, les biens et les ressources naturelles, ainsi qu'à renforcer la capacité d'adaptation de la société, de l'économie et de l'environnement. À ce stade, il n'est toutefois pas possible de déterminer si le projet pourra effectivement bénéficier d'une aide financière dans le cadre d'Adapt+, ni d'en chiffrer le montant. L'octroi d'une contribution dépendra notamment de l'éligibilité définitive du projet, des critères d'appréciation de la Confédération, du calendrier de dépôt des demandes, du budget disponible du programme et de la distinction qui devra être opérée entre les coûts généraux de rénovation de la cour et les coûts spécifiquement imputables aux mesures d'adaptation climatique. Le projet sera soumis dans le cadre des appels à candidature projetés pour l'année 2027 et encore non ouverts à ce stade.

Des démarches seront également examinées auprès d'autres dispositifs ou partenaires potentiels contribuant à ce type de projet tels que la Fondation Radix et le Casino de Neuchâtel.

Les coûts d'exploitation de la cour requalifiée devraient rester contenus. Les surfaces végétalisées, les arbres et les plantations nécessiteront toutefois un suivi d'entretien régulier, en particulier durant les premières années suivant la réalisation. Ces éléments devront être intégrés dans l'organisation courante des services concernés, en cohérence avec les exigences d'entretien d'une cour d'école végétalisée et fortement sollicitée.

La demande de crédit d'engagement s'élève à CHF 1'658'000.- pour les dépenses d'investissement. Les recettes peuvent être estimées à CHF 209'000.- (sans l'éventuelle subvention d'Adapt+, Radix et Casino de Neuchâtel). Les dépenses nettes d'investissements peuvent ainsi être estimées à CHF 1'449'000.- TTC.

En application des taux ressortant du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des communes (RLFinEC), la charge financière est calculée sur un taux moyen d'amortissement de 5% (20 ans) des dépenses nettes.

Les intérêts sont calculés au taux moyen des emprunts de la Ville de 2% sur la moitié de l'investissement net estimé.

Amortissement : CHF 1'449'000.- x 5%	CHF	72'000.-
Intérêts 2% sur la moitié des dépenses nettes estimées à charge de la Ville	CHF	14'000.-
Soit une charge annuelle moyenne de :	CHF	86'000.-

Ce crédit figure au budget des investissements 2027 qui vous sera présenté en décembre 2026 pour un montant de CHF 1'658'000.- de dépenses en 2027.

Édicule technique Charrière 34

Le coût de la rénovation de l'édicule et en particulier la stabilisation de ses fondations représente un montant de CHF 291'000.- TTC qui s'explique par son instabilité structurelle et celle du terrain. Des subventions pour la rénovation des portes bois vont être demandées, mais le bâtiment n'est pas classé au niveau patrimonial. Le bâtiment ne rapportera pas de revenu locatif puisqu'il est dévolu à un transformateur Viteos. Bien que l'édicule appartienne à la Ville, compte tenu de son usage par Viteos, des discussions sur la prise en charge des travaux nécessaires au maintien de l'infrastructure du transformateur sont en cours.

En application des taux ressortant du RLFinEC, la charge financière est calculée sur un taux moyen d'amortissement de 2.6% (38 ans) des dépenses nettes.

Les intérêts sont calculés au taux moyen des emprunts de la Ville de 2% sur la moitié de l'investissement net estimé.

Amortissement : CHF 291'000.- x 2.6%	CHF	7'500.-
Intérêts 2% sur la moitié des dépenses nettes estimées à charge de la Ville	CHF	3'000.-
Soit une charge annuelle moyenne de :	CHF	10'500.-

Ce crédit figure au budget des investissements 2027 qui vous sera présenté en décembre 2026 pour un montant de CHF 291'000.- de dépenses en 2027.

Conséquence sur les ressources humaines

Le projet de réfection de la cour du collège n'a pas d'incidence directe sur les ressources humaines de la Ville, dans la mesure où sa réalisation ne nécessite pas la création de poste supplémentaire ni l'engagement de personnel additionnel.

Le suivi du projet sera assuré par les services communaux concernés dans le cadre de leurs missions ordinaires, avec l'appui de mandataires externes pour les prestations spécialisées, notamment en matière d'ingénierie, de gestion des eaux, de relevé topographique, de soumission et de direction des travaux.

À terme, l'entretien courant des aménagements réalisés, notamment des surfaces végétalisées, des arbres et du mobilier, sera intégré dans l'organisation habituelle des services compétents.

Collaboration intercommunale

Le projet ne présente pas d'incidence en matière de collaboration intercommunale.

Lien avec Capitale culturelle suisse

Le projet ne présente pas de lien direct avec le projet Capitale culturelle suisse.

Éléments relatifs au développement durable

a) Aspect environnemental

Le projet présente des effets environnementaux positifs importants. Il permet de réduire de manière conséquente les surfaces imperméables (environ de 61 % de la surface totale de la cour) tout en contribuant à en améliorer le confort climatique, à renforcer la présence du végétal et à favoriser une meilleure gestion des eaux pluviales.

Le projet prévoit également la plantation de nouveaux arbres et la création de fosses adaptées, permettant d'assurer de meilleures conditions de développement racinaire. À moyen et long terme, ces arbres contribueront à l'ombrage de la cour, à la réduction des effets de surchauffe et à l'amélioration de la qualité paysagère du site.

La rénovation permettra également de traiter la problématique de gestion des eaux de surface. L'élaboration d'un concept de gestion des eaux permettra de mieux organiser les écoulements, d'examiner les possibilités d'infiltration et, le cas échéant, de prévoir les adaptations nécessaires des conduites existantes.

Enfin, la reprise de l'enrobé pollué et son évacuation dans une filière adaptée constituent également un enjeu environnemental important. Le projet permettra ainsi de traiter une contrainte existante tout en transformant la cour en un espace plus végétalisé, plus perméable et plus résilient.

b) Aspect social

Le projet présente un impact social direct, dans la mesure où il concerne un espace utilisé quotidiennement par des enfants. La cour de récréation constitue en effet un lieu essentiel de la vie scolaire puisqu'elle permet aux élèves de jouer, de se déplacer, de se rencontrer, de se dépenser, de se reposer et de développer des interactions sociales en dehors du cadre strict de la classe. Sa qualité influence donc directement les conditions d'accueil, le bien-être et le quotidien de ceux-ci.

Au-delà de l'accueil des élèves durant les heures de classe, la cour revêt un rôle important en matière de mixité sociale et générationnelle à l'échelle du quartier. En dehors du temps scolaire, elle est en effet fréquentée par de nombreux usagers et usagères, notamment en lien avec le terrain de football qui la borde au sud. Elle constitue ainsi un espace de proximité où se croisent enfants, jeunes, familles, habitantes et habitants du quartier.

La rénovation proposée permettra donc d'améliorer non seulement les conditions d'usage des élèves, mais également la qualité d'un lieu de rencontre et de sociabilité plus largement partagé. La présence accrue de végétation, d'ombre, de jeux diversifiés et de zones de repos contribuera à créer un environnement plus accueillant, plus confortable et plus favorable à l'appropriation collective.

Le projet participe ainsi à l'amélioration de l'équité d'accès à des espaces extérieurs de qualité. Les cours d'école, lorsqu'elles sont ouvertes ou fréquentées en dehors des horaires scolaires, jouent un rôle important dans la vie des quartiers. Leur requalification constitue dès lors un investissement dans le bien-être des enfants, mais également dans la qualité du cadre de vie des habitantes et habitants.

c) Aspect économique

Le projet représente un investissement important, mais nécessaire au regard de l'état actuel de la cour et des contraintes techniques identifiées.

Une intervention limitée permettrait certes de réduire le coût immédiat, mais elle ne traiterait pas durablement les problématiques existantes. Elle laisserait subsister des fragments d'enrobé fragilisés, ne résoudrait pas la problématique de gestion des eaux de surface et limiterait l'efficacité des mesures de végétalisation d'amélioration climatique et ne traiterait pas, malgré l'urgence liée à sa statique, l'édicule et ses extérieurs en le condamnant à une utilité réduite et à une implantation en marge du reste du site.

L'approche globale proposée vise au contraire à assurer la durabilité de l'investissement. Elle permet de traiter simultanément les sols, les niveaux, les eaux, les jeux, le mobilier, les plantations et l'édicule annexe, en évitant une succession d'interventions ponctuelles moins cohérentes et potentiellement plus coûteuses à moyen terme. La suppression des toilettes publiques permet également de limiter les coûts d'investissement et d'exploitation liés aux installations sanitaires, tout en maintenant une utilité fonctionnelle à l'édicule par le maintien du transformateur Viteos.

Le projet s'inscrit également dans une logique de maîtrise des coûts par anticipation. Les réflexions menées dans le cadre de cette rénovation mettent en évidence l'intérêt d'une planification quadriennale des cours d'école, permettant de prioriser les interventions, d'anticiper les études nécessaires et de lisser les investissements communaux.

Enfin, des participations financières sont envisagées, notamment pour les arbres et leurs fosses, ainsi que pour l'espace de jeux d'équilibre. Une éventuelle prise en compte dans le cadre du projet d'agglomération est également examinée. Ces éléments permettront, le cas échéant, de réduire le montant net à charge de la Ville.

d) Conséquences en termes de rayonnement de la Ville

Le projet de réaménagement participe au rayonnement de la Ville en démontrant sa capacité à adapter ses infrastructures publiques aux enjeux contemporains. En transformant une cour fortement minéralisée en un espace plus végétalisé, plus confortable, mieux organisé et plus résilient, la Ville donne un signal concret en faveur de la qualité du cadre de vie, de l'adaptation climatique et de l'attention portée aux enfants.

Le projet contribue également à valoriser le patrimoine scolaire communal. Les bâtiments scolaires et leurs abords font partie des équipements publics de proximité qui structurent la vie des quartiers et participent à l'image de la ville. Leur entretien, leur adaptation et leur requalification témoignent de la volonté de la collectivité d'agir sur les espaces du quotidien.

Le rayonnement d'une ville ne repose pas uniquement sur les grands projets structurants. Il se construit également à travers la qualité des lieux fréquentés chaque jour par les habitantes et habitants. À ce titre, la rénovation de la cour du collège de la Charrière constitue une intervention concrète, visible et porteuse de sens.

Calendrier prévisionnel

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- consolidation du dossier technique et financier : été 2026
- passage du rapport au Conseil général : 1^{er} octobre
- poursuite des études techniques nécessaires, notamment en matière de topographie, d'infiltration et de gestion des eaux : automne 2026
- préparation des documents d'exécution et de soumission : automne-hiver 2026
- planification du chantier en coordination avec les contraintes scolaires : hiver 2026/2027
- réalisation : vacances scolaires 2027.

Conclusion

La rénovation de la cour du collège de la Charrière et de son édicule répond à une nécessité avérée. La cour présente aujourd'hui des contraintes importantes : vieillissement des aménagements, enrobé pollué, problématique existante de gestion des eaux, insuffisance des dispositifs d'évacuation, nécessité de reprendre les niveaux et besoin d'améliorer le confort climatique des enfants. Une intervention partielle ne permettrait pas de traiter durablement ces problématiques. Elle risquerait au contraire de maintenir des fragilités, de fragmenter les surfaces et de limiter l'efficacité du projet. Le traitement de la statique de l'édicule de manière pérenne et répond aux mêmes inquiétudes.

Les interventions proposées visent, d'une part, à transformer la cour en un espace scolaire extérieur plus durable, plus confortable, plus végétalisé, mieux adapté aux usages actuels et d'autre part à rénover l'édicule en

réglant son urgence statique. Elle s'inscrit dans les orientations cantonales et fédérales en matière d'adaptation climatique, de désimperméabilisation, de végétalisation et de gestion intégrée des eaux pluviales.

Commission

Ce rapport a été soumis à la Commission de gestion du Dicastère de l'urbanisme, du service technique et des bâtiments lors de sa séance du 7 septembre, qui a préavisé favorablement l'arrêté pour la rénovation de la cour du collège de la Charrière à l'unanimité des membres présent-es et favorablement l'arrêté pour la rénovation de l'édicule du collège de la Charrière avec 3 voix pour et 8 abstentions.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir voter les arrêtés ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président
Théo Bregnard

La Chancelière
Floriane Mamie

Annexes :

- Tableau des coûts de la cour
- Concept de végétalisation de la cour

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

Article premier

Un crédit d'engagement de CHF 1'658'000.- est accordé au Conseil communal pour la rénovation de la cour du collège de la Charrière. Les recettes et subventions seront portées en déduction du crédit.

Art. 2

Ce crédit figurera aux comptes des investissements du chapitre 450 École obligatoire – bâtiments pour la cour d'école pour un montant de CHF 1'658'000.-.

Art.3

L'investissement sera amorti au taux annuel de 5% (20 ans).

Art. 4

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

La Chaux-de-Fonds, le 1^{er} octobre 2026

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente

Mathilde Reverchon Hans-Moëvi

Le secrétaire

Jean-Jacques Tritten

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

Article premier

Un crédit d'engagement de CHF 291'000.- est accordé au Conseil communal pour la rénovation de l'édicule du collège de la Charrière. Les recettes et subventions seront portées en déduction du crédit.

Art. 2

Ce crédit figurera aux comptes des investissements du chapitre 201 Bâtiments divers d'utilité publique pour un montant de CHF 291'000.-.

Art.3

L'investissement sera amorti au taux annuel de 2.6% (38 ans).

Art. 4

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

La Chaux-de-Fonds, le 1^{er} octobre 2026

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente

Mathilde Reverchon Hans-Moëvi

Le secrétaire

Jean-Jacques Tritten